



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

grippe

Question écrite n° 67650

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le dispositif national de vaccination contre la grippe. En dépit des nombreuses incitations à la vaccination faites chaque année par voie de presse sur les fonds national de prévention, d'éducation et d'informations sanitaires de la C.N.A.M., le dispositif national comporterait encore de nombreuses failles. L'une des plus importante résulterait de la faiblesse du taux de couverture vaccinale des quelque 675 000 personnes atteintes d'affections dites de longue durée (ALD). Alors que ce vaccin leur est, comme pour les plus de soixante-cinq ans, proposé gratuitement dans la mesure où elles peuvent souffrir plus que d'autres d'une infection par le virus de la grippe, moins de 45 % de ces personnes ont, en 2000, été immunisées contre lui. En outre, alors que les incitations à la vaccination gratuite au sein des entreprises rencontrent des succès mitigés, on observerait que les plus réticents à se protéger seraient les professionnels de santé. Or, ce désintérêt des médecins et du personnel soignant pour une vaccination antigrippale (dont l'efficacité se situe entre 60 % et 90 %) inquiéterait les spécialistes dans la mesure où ils peuvent, en situation épidémique, transmettre le virus à nombre de leurs patients, que ces derniers soient ou non hospitalisés. Certains responsables sanitaires commenceraient ainsi à évoquer la question du caractère obligatoire de cette vaccination chez ces professionnels, comme l'est déjà celle contre l'hépatite B chez les soignants hospitaliers. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande de lui communiquer son sentiment sur ce dossier, ainsi que les mesures qu'il compte prendre à son sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67650

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6035